

# ACTION GERONTOLOGIQUE AREDIENNE

SERVICE MANDATAIRE

16 Avenue du Général de Gaulle

87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Code A.P.E. : 8810 A

n° SIRET : 327 326 252 00118

n° URSSAF : 747 000000900524702

TEL. : 05 55 08 20 31

agamandataire.sty@wanadoo.fr



Saint Yrieix la Perche, le 12 décembre 2022

Chère Madame

Vous bénéficiez actuellement du service Mandataire de l'Action Gérontologique Arédiennaise, vous êtes donc automatiquement membre de l'association. A ce titre, vous devez vous acquitter de la **cotisation annuelle** dont le montant est de **30 euros** pour l'année **2023**.

**Une facture vous sera envoyée, chaque mois**, pour régler les frais de gestion. Le montant de ces frais sera calculé en fonction du nombre d'heures effectuées par votre salariée et selon le barème suivant :

- De 1 à 10h par mois ce sera un forfait de 14€
- Au-delà des 10h par mois
  - de 11 heures à 20 heures travaillées, chaque heure sera comptée **1.10€**
  - de 21 heures à 30 heures travaillées, chaque heure sera comptée **0.80 €**
  - de 31 heures à 40 heures travaillées, chaque heure sera comptée **0,60 €**
  - au-delà de 40 heures travaillées, chaque heure sera comptée **0,40 €**

Par exemple vous prenez votre assistante de vie 25 heures par mois

Vos frais de gestion seront calculés de cette façon :

- 10h = 14 €
- 10h x 1.10 € = 11 €
- 5 h x 0.80€ = 4 € soit 14 €+ 11 € +4 € = 29 € / mois

Je vous rappelle que vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une réduction d'impôt pour ces sommes dépensées.

Je vous remercie de votre collaboration et de votre compréhension, et je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Personnel, le Conseil d'Administration et moi-même, nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de Noël.



La Présidente  
Monique PLAZZI